

RECYCLAGE SECOURISME EN MILIEU PROFESSIONNEL

Rappel : Le nombre de participants est de 12 personnes maximum.

Conditions concernant le déroulement des formations.

1) La participation à tous les modules organisés durant cette formation est obligatoire. En cas de retard conséquent, de départ prématuré, d'attitude irrespectueuse, ou de non-participation à l'une des activités des deux journées, l'AES ne délivrera pas l'attestation de participation à cette formation. Durant cette journée, aucun certificat médical ne sera accepté pour couvrir une non-participation.

2) La formation commencera précisément à l'heure convenue.

3) Les participants doivent être âgés de minimum 18 ans le jour de la formation.

4) Prix du recyclage secourisme en milieu professionnel : 70 €/personne pour les membres de l'AES et 110 €/personne pour les non-membres.

Prix de groupe : 700 €

5) Chaque inscription implique, de la part de l'AES, des frais administratifs plus ou moins conséquents visant à assurer le bon déroulement de la session. Malheureusement, il ne nous est pas possible d'annuler ces frais en cas de désistement tardif.

C'est pourquoi nous vous remercions de nous communiquer toute annulation au plus tard 48 heures avant la date de l'évènement. Pour toute annulation passé ce délai ou en cas d'absence non excusée, l'entièreté de la somme vous sera facturée.

Cette annulation devra se faire par écrit, soit via l'adresse e-mail secourisme@aes-aisf.be, soit par courrier adressé à AES — Allée du Bol d'Air 13 – 4031 Angleur.

Nous nous réservons le droit d'annuler, en totalité ou en partie, une formation si un nombre suffisant d'inscrits n'était pas atteint ou en cas de force majeure. Dans ce cas, les frais d'inscription versés seraient intégralement remboursés.

6) Toute personne se trouvant de manière évidente sous influence d'alcool ou de stupéfiants se verra refuser l'accès à la formation.

7) Il n'est pas autorisé de filmer ou photographier pendant le déroulement de la formation, sauf autorisation préalable du formateur concerné.

8) Pour faciliter le déroulement de la formation, les participants seront invités à éteindre leur téléphone.

Conditions générales de vente.

1.1. Toutes nos factures sont payables par banque.

1.2. Étant non assujettie à la TVA (art 44 du code TVA), aucune TVA n'est appliquée sur nos prix.

1.3. Tout acheteur dispose de 10 jours pour contester une facture.

1.4. Sauf conditions particulières, toutes les factures sont payables à 30 jours calendrier après la date de facturation

1.5. En cas de non-paiement dans les délais prescrits, un premier rappel sera envoyé par courrier ordinaire avec un délai complémentaire de paiement de 30 jours calendrier.

1.6. Si votre facture reste impayée après ce délai de 30 jours calendrier, un deuxième rappel sera envoyé par courrier recommandé.

1.7. À défaut de paiement dans les 15 jours calendrier après la date du deuxième rappel, nous procéderons à une mise en demeure.

Le montant impayé sera automatiquement majoré d'un intérêt calculé sur base du taux mentionné à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

1.8. En cas de non-paiement, seuls les tribunaux de Liège seront compétents.